**DESCRIPTION DU POSTE**

Le commandant des services techniques dirige l’équipe des services techniques de façon à ce qu’elle réponde efficacement aux besoins matériels et administratifs de l’escadron. Plus particulièrement, il :

1. supervise les commis des services techniques dans la réalisation des tâches nécessaires au bon fonctionnement de l’escadron et gère les priorités ;
2. veille au respect des procédures établies en matière d’habillement des cadets , notamment en ce qui concerne la prise de mesure, la distribution des pièces d’uniforme et la gestion des documents qui s’y rattachent ;
3. fait le suivi des demandes de matériel et tient à jour les documents requis ;
4. s’assure que les locaux d’entreposage de l’unité sont propres et biens rangés et que le matériel de l’unité est en bon état ;
5. donne l’exemple en tout temps par sa tenue, son comportement et son implication lors des différentes activités de l’unité ;
6. informe l’adjudant de deuxième classe et le chef des services techniques de tout problème rencontré dans l’accomplissement de ses tâches ;
7. exécute toute autre tâche et dispense toute période d’instruction qui lui est assignée.

**GRADE MAXIMAL À CE POSTE :** Sergent de section

**RELÈVE DE :** Chef des services techniques, état-major cadet